



CAP Greffiers 4 mai 2023
Etat d'urgence dans les greffes !

Madame la Directrice,

L'UNSA vous souhaite la bienvenue à la tête de la sous-direction des greffes et se félicite de ce renouveau dont les greffiers avaient besoin. La tâche n'est pas aisée, pour vous et vos équipes, tant la profession a été maltraitée et méprisée ces dernières années. Votre arrivée est porteuse d'espoir et d'attentes qui vous obligent et qui nous obligent en tant que 1^{ère} organisation syndicale des services judiciaires.

L'UNSA dénonce depuis trop longtemps dans l'indifférence de la DSJ le malaise des greffiers, l'indécence de leurs conditions de travail, le manque d'attractivité de ce métier technique et exigeant. Et que dire de l'épuisement professionnel qui affecte de plus en plus nos collègues ? Or, rien de change... Il devient vital de cesser de faire la sourde oreille, le service public de la Justice, le justiciable et les greffiers méritent tellement mieux !

Les garants de la procédure, majoritairement diplômés en droit, en première ligne des tribunaux du matin au soir, tous les jours, n'en peuvent plus d'être considérés comme de la quantité négligeable. Institutionnellement et trop régulièrement ils sont les oubliés de leur Ministère de tutelle :

- Ils ne sont pas associés ni même consultés au quotidien sur l'organisation des services alors qu'ils contribuent en première ligne à leur fonctionnement, comme s'ils étaient de parfaits étrangers à l'environnement judiciaire.
- Ils sont considérés comme de la chair à audience nuit et jour, sans respect de la réglementation, sans primes associées, et sans qu'on s'interroge sur leur santé physique ou mentale face à ces heures interminables.
- Ils sont sanctionnés dans leurs évaluations (y compris au sein de cette CAP) lorsqu'ils sont en télétravail, sous prétexte que leur sens du service public en pâtirait, alors que cette pratique est pourtant établie dans d'autres corps de métiers au sein des tribunaux.
- Ils sont considérés comme interchangeables avec les « sucres rapides » alors que leur savoir-faire et leur formation sont avérés.
- Ils sont dotés d'outils obsolètes, et exposés ainsi à un risque procédural élevé, sans que cela ne soit pris en considération dans leur charge de travail.
- Ils sont considérés comme des fainéants par OutilGref, sans que la DSJ ne reconnaisse officiellement l'inadaptation de cet outil.
- Ils sont méprisés lorsque leurs missions de chefs de greffe ou de service sont à l'envie non rémunérées, déclassées, voire supprimées, lorsque leur rémunération est en deçà des autres corps, lorsque les inégalités de traitement dont ils sont victimes sont qualifiées par la DSJ de « dommages collatéraux car on ne fait pas d'omelette sans casser des oeufs »...
- Ils sont méprisés, toujours, lorsque notre direction fait fi, au mépris des textes, de leurs droits au congé formation, à la disponibilité, au détachement afin de les retenir de façon déloyale dans un contexte de désaffection des métiers de greffe.

Madame la Directrice, les greffiers sont des professionnels du droit, ils sont les garants de la procédure qui se complexifie de jour en jour, ils sont très majoritairement diplômés d'un Master en droit, ils forment leurs pairs, ils sont l'interface entre la société civile et la Justice au quotidien, ils s'adaptent à la magistrature et à la succession des réformes, ils sont multi-polyvalents, ils rédigent des projets de décisions, ils assurent les permanences des TTR, des week-ends en matières civile comme pénale (souvent sans astreinte d'ailleurs), ils tiennent le service public de la justice à bout de bras car ils aiment leurs missions et leur métier mais ce mépris à leur égard n'est plus supportable.

Les 11.000 greffiers représentent la moitié des effectifs de greffe, ils ne peuvent plus, ils ne doivent plus, compter pour quantité négligeable ! Leur technicité doit être reconnue dans la valorisation de leur carrière et leur mal-être doit être enfin entendu !

L'UNSA souhaite à ce titre que vous leur répondiez, notamment, sur les points suivants :

- A quand une juste évolution statutaire des greffiers en catégorie A, comme l'avait annoncée le Garde des Sceaux devant une promotion de greffiers et la presse en 2021 ?
- Le Directeur des Services Judiciaires annonce la revalorisation de la grille indiciaire inspirée par celle des CPIP applicable avant 2019. Cette grille n'existe plus nulle part dans la Fonction Publique, est-ce vraiment la réponse au besoin de reconnaissance des greffiers promis par le Directeur des Services Judiciaires lors de la dernière CAP ?
- Quel devenir pour les greffiers fonctionnels à compter du 1^{er} octobre 2023 ? Si nos collègues restent en poste sans statut protecteur, leur devenir est-il suspendu au bon vouloir des DG dont ils dépendent ? Des entretiens RH ont été annoncés, quand auront-ils lieu ? Avec qui ? A propos de quoi ? A moins de cinq mois de cette disparition annoncée, les attentes sont légitimes et les discussions avec les OS, pourtant annoncées par le directeur des services judiciaires, n'ont pas commencé !
- Après l'injustice du principalat, dont la revalorisation dépend de sa date d'obtention, il y a désormais l'injustice de la revalorisation indemnitaire de juin 2022 qui n'a pas profité à tous. Que prévoyez-vous pour nos collègues privés injustement de cette avancée ?
- A l'heure où le projet de loi de programmation de la justice et la création des attachés de justice est présenté en Conseil des Ministres, sans qu'aucun débat préalable n'ait eu lieu avec les représentants du personnel, quid de la place des greffiers dans ce mille-feuille d'emplois autour du magistrat ? Pourquoi nier l'assistance historique et légitime du greffier auprès des juges avec qui ils travaillent quotidiennement ?
- Quelle amélioration proposez-vous à nos collègues greffiers RTH qui doivent attendre 4 ans pour bénéficier de leur reprise d'ancienneté et se battre pour obtenir des aménagements de poste ?
- En vue des JO 2024, des créations de postes sont-elles envisagées ? Par ailleurs, nos collègues en Ile-de-France doivent-ils craindre d'être bloqués dans leurs demandes de mobilités face au souhait des juridictions de voir leurs effectifs maintenus ?

Madame la directrice, vous l'aurez compris, les préoccupations sont nombreuses, les pistes d'amélioration ne manquent pas mais les avancées sont désormais indispensables pour sauver le service public de la Justice et la santé de nos collègues. Vous en avez le pouvoir, montrez-nous que vous en avez la volonté.

Enfin, l'UNSA SJ félicite nos collègues greffiers espagnols, avec lesquels elle travaille dans le cadre de l'EUR (Union Européenne des greffiers), qui après deux mois de mobilisations et de grèves intenses, ont pu faire valoir leurs droits et leur reconnaissance en obtenant de leur Ministre de la Justice des augmentations de salaire à hauteur de 430 à 450 euros par mois chacun.

L'UNSA SJ ne peut pas terminer cette déclaration liminaire sans exprimer son soutien à nos collègues stagiaires de la promotion B2021C03, à nos collègues du TJ d'Evry et nos collègues de St Malo, ainsi qu'à leurs familles, suite au décès brutal de deux de nos collègues.

Vos élus UNSA SJ à la CAP des greffiers